

Fonction	Positionnement dans l'organisation
<p align="center">DIRECTEUR DE POLE TRANSFORMATION DIGITALE & ORGANISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépend hiérarchiquement de la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation Digitale ▪ Lui sont directement rattachées : <ul style="list-style-type: none"> → La Direction Organisation, Maitrise d'Ouvrage et Projets ; → La Direction Etudes, Développement et Intégration SI ; → La Direction Exploitation et Production SI ; → La Direction Data & Analytics ; → La Division de la Sécurité des Systèmes d'Information.

→ **Raison d'être de la fonction**

Le Directeur de Pôle Transformation Digitale & Organisation a pour mission d'assurer le pilotage et la mise en œuvre de la transformation digitale de la CNSS ainsi que le maintien des référentiels organisationnels de la CNSS.

Le Directeur de Pôle Transformation Digitale & Organisation est responsable de la mise en œuvre pleine et entière et la synchronisation de l'ensemble des prérogatives et actions dévolues aux entités placées sous sa responsabilité.

→ **Dimension de la fonction**

<input checked="" type="checkbox"/> Dimension Stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Dimension Tactique	<input type="checkbox"/> Dimension Opérationnelle
--	---	--

→ **Responsabilités et attribution**

Domaine de Responsabilité	Responsabilités et attributions
<p>ACTIVITES</p>	<p>Volet Transformation Digitale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Piloter la définition de la stratégie de transformation digitale de la CNSS ▪ Assurer le pilotage et la mise œuvre de la stratégie de transformation digitale de la CNSS défini par la direction générale adjointe ▪ Définir la feuille de route de transformation digitale de la CNSS conformément à la stratégie digitale validée et communiqué ▪ Assurer le pilotage et la coordination de l'ensemble des activités pour la mise en œuvre de la feuille de route de la transformation digitale de la CNSS ▪ Assurer la coordination des activités entre les directions rattachées au pôle ▪ Mettre en place les outils de reporting afin d'assurer le suivi des actions et des projets auprès des instances concernées ▪ Veiller à la maîtrise des moyens humains et matériels mis à la disposition du pôle ; ▪ Assurer la maîtrise des métiers du pôle et la professionnalisation de ses activités ▪ Garantir la maîtrise des processus, des interactions et des interfaces avec les autres pôles ▪ Assurer la mise en œuvre des politiques de mise à disposition des moyens technologiques et des services informatiques. ▪ Assurer la disponibilité des ressources et des outils informatiques ; ▪ Assurer la veille sur les nouvelles tendances en matière de bonnes pratiques, et d'évolution juridique ou digitale pouvant avoir un impact sur le SI et les projets digitaux, et mettre en œuvre les adaptations nécessaires ▪ Assurer le respect des obligations légales et réglementaires concernant les activités de son périmètre

Volet Organisation

- Piloter la définition de la stratégie organisationnelle de la CNSS ;
- Assurer la mise en œuvre et le maintien des référentiels organisationnels de la CNSS ;
- Assurer la mise en œuvre, le déploiement et le contrôle des projets d'organisation sur le plan opérationnel (projet de réformes organisationnelles, simplification des opérations et des traitements administratifs, etc.) ;
- Contribuer à l'optimisation et à l'amélioration du fonctionnement des processus et services de la CNSS
- Assurer le développement et la professionnalisation des fonctions d'organisation et de normalisation au sein de la CNSS.

En matière de pilotage, le directeur doit :

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques, définies dans la vision stratégique de la CNSS, en relation avec le domaine de responsabilité de son pôle ;
- Décliner la politique et la stratégie de la CNSS en actions opérationnelles du développement du pôle à proposer à la direction générale adjointe ;
- Elaborer les plans d'actions du pôle, en concertation avec la hiérarchie, et garantir leur exécution après validation ;
- Suivre et surveiller, à des fréquences préétablies, tous les indicateurs définis dans le système de pilotage de la CNSS en vue d'atteindre les objectifs du pôle et de satisfaire les attentes des clients internes et externes ;
- Evaluer et synthétiser les rapports d'activités périodiques du pôle ;
- Animer les comités filières relatifs à la mission du pôle ;
- Assurer la mise en œuvre des décisions de la direction générale adjointe relatives à son domaine d'activité
- Participer aux instances de pilotage concernés par son domaine de responsabilité
- Piloter et suivre la mise en œuvre efficace des projets sous sa responsabilité.
- Veiller au respect des règles et des procédures en vigueur.

GRH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer et communiquer sur les politiques et les priorités globales de la CNSS, ainsi que sur les objectifs et les résultats propres au pôle. ▪ Analyser et consolider les besoins en ressources humaines exprimés et nécessaires au bon fonctionnement des différentes entités du pôle, en matière de dimensionnement, de formation et de compétences, et les soumettre à validation auprès du supérieur hiérarchique ▪ Fixer les objectifs, négocier les moyens de contrôle à la réalisation des objectifs, ▪ Garantir la mise à disposition des moyens de travail ; ▪ Contribuer à la professionnalisation et à l'amélioration des compétences de ses équipes ; ▪ Réaliser l'évaluation des équipes ; ▪ Proposer au Pôle Capital Humain, des adaptations des effectifs de son pôle, et plus particulièrement les aménagements des horaires de travail et toute mesure de motivation ou sanction disciplinaire
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir et justifier les besoins en matière d'investissement et de fonctionnement du pôle; ▪ Elaborer le budget annuel en matière d'investissement de fonctionnement du pôle et le soumettre au directeur général adjoint auquel le pôle est rattaché ; ▪ Assumer la responsabilité de l'engagement des budgets correspondants à son pôle et aux entités rattachées ; ▪ Veiller à la bonne exécution du budget correspondant à son pôle et aux entités rattachées; ▪ Assurer la maîtrise des coûts de fonctionnement correspondant à son pôle et aux entités rattachées; ▪ Veiller à l'optimisation des dépenses
QUALITE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assumer la responsabilité de la conformité, du niveau de qualité, de l'efficacité et de performance des activités correspondantes à son pôle et aux entités rattachées ; ▪ Définir, en collaboration avec le contrôle de gestion, des indicateurs de performance et

- de surveillance à mettre en place et des méthodes de leur évaluation et de leur suivi,
- Contrôler et assurer la qualité des résultats et du niveau de service livré par son pôle et entités rattachées
- Analyser les résultats de son pôle et proposer les plans actions d'amélioration à la direction générale adjointe
- Assurer la performance des processus pilotés par les entités rattachées au pôle ;
- Mettre en œuvre les plans d'actions d'amélioration validées avec la direction générale adjointe

→ **Critères d'évaluation**
